



Désignée comme personne de confiance

Par **grenyer**, le **03/08/2020 à 18:57**

bonjour,rnrnMa mère étant entrée en EHPAD m'a demandé de gérer ses comptes bancaires.rnrnElle m'a confiée sa CB pour lui retirer de l'argent au DAB et j'ai aussi son mot de passe pour accéder à son espace bancaire par internet.rnrnMa soeur menace de m'attaquer pénalement en justice, pour utilisation d'une CB ne m'appartenant pas et accès à son compte bancaire en ligne, disant que tout ceci est illégal.rnrnEn a -t-elle le droit ?

Par **grenyer**, le **05/08/2020 à 15:28**

bonjour,rnrnmerci.rnrn[quote]rnlIl suffit d'être transparent et de montrer les relevés de banque ainsi que les factures/tickets de caisserrn[/quote]rnrnMa mère ne veut pas que je transmette à ma soeur les relevés de banque.rnrnEn principe, elle en a le droit, je pense ?

Par **Tisuisse**, le **05/08/2020 à 16:51**

Bonjour,rnrnOUI, votre mère en a parfaitement le droit et elle a probablement ses raisons pour agir ainsi. Il vaudrait donc mieux obtenir du juge des tutelles une décision pour que ce soit vous, et vous seul(e), qui vous occupiez les comptes de votre mère.